

Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la Ville de Gatineau

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 30 MAI À GATINEAU

Québec, le 1^{er} mai 2012 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier* par la Ville de Gatineau. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **30 mai 2012, à compter de 19 h 30, au Centre communautaire Tétréau situé au 361, boul. de Lucerne, à Gatineau**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 15 juin 2012.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 15 juin 2012, ces documents peuvent être consultés à la Bibliothèque municipale Bowater, 855, boul. de la Gappe, Gatineau.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La Ville de Gatineau et son partenaire financier, la Commission de la capitale nationale (CCN), projettent le réaménagement de la portion est de la rue Jacques-Cartier. Le secteur riverain est principalement constitué de zones résidentielles et est occupé à 70 % par le parc de la Baie. Le projet longerait l'embouchure des rivières Gatineau et des Outaouais sur une longueur d'environ 3,2 km entre le boulevard Gréber et la rue Saint-Louis. Ce projet viserait à stabiliser et naturaliser la berge, à optimiser la sécurité des piétons et des cyclistes, à modérer la circulation routière et à améliorer l'apparence de la rue tout en mettant en valeur le potentiel récréotouristique du secteur.

Le réaménagement nécessiterait la reconstruction de la chaussée à deux voies. La largeur de la chaussée projetée est de 7,5 m, passant à 10 m dans certains secteurs, lorsque des bandes de stationnements sur rue sont prévus. La vitesse autorisée serait maintenue à 50 km/h. Le projet comprendrait notamment la construction d'un sentier récréatif, de places de stationnement et d'une voie de desserte permettant d'accéder à l'arrière des lots. De plus, il inclurait des travaux de stabilisation et de naturalisation de la berge et l'aménagement d'une marina publique. Enfin, le projet prévoit des travaux de décontamination du sol dans la partie ouest du parc de la Baie et en bordure des

rivières Gatineau et des Outaouais. Le promoteur procéderait à l'acquisition de gré à gré, ultimement par expropriation, d'un peu plus de 80 lots. Ces acquisitions seraient nécessaires, notamment pour rendre le lieu public et mettre en valeur la berge. Le coût total du projet de réaménagement est estimé à 32,1 M\$, excluant l'acquisition de l'emprise et les études environnementales requises. Les travaux débuteraient en 2013.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, la qualité de vie des résidents pourrait être affectée temporairement par le bruit, la poussière et la perturbation de la circulation en raison des travaux de réaménagement. À cet égard, le promoteur s'engage à mettre en place des mesures visant à faciliter l'accessibilité aux immeubles situés aux abords de la rue Jacques-Cartier, à aménager des places de stationnement et des sentiers piétonniers et à mettre en place des mesures temporaires d'atténuation sur la qualité de l'air et les niveaux sonores. En phase d'exploitation, une perte permanente des places de stationnement non aménagées situées sur la rive serait à prévoir et ne pourrait être compensée.

La mise en valeur de la berge nécessiterait la stabilisation et la naturalisation par un empiècement, du remblai et, dans certaines zones, par des murets afin, entre autres, de sauvegarder les zones d'intérêt écologiques près de la rive. De plus, un empiècement sur l'habitat du poisson du littoral des rivières Gatineau et des Outaouais, estimé à 11085 m², serait compensé. La création d'une zone à cet effet, dans la portion est du projet, rendrait un milieu humide accessible aux poissons de la rivière des Outaouais. Par ailleurs, des répercussions positives sont attendues par le promoteur, notamment la création, en phase de construction, d'emplois à l'échelle locale et régionale, une réduction des risques de collision entre piétons et cyclistes ainsi que la mise en valeur du potentiel de développement économique et touristique aux abords de la rue Jacques Cartier.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 15 juin 2012, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Marie-Claude Tanguay, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : jacques-cartier-gatineau@bape.gouv.qc.ca.